

Enigme

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **17 (1879)**

Heft 38

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-185346>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Mais je ne comprends pas, objecta la jeune femme, rouge de pudeur et d'indignation. — L'ordre est précis, madame, personne ne peut s'y soustraire; votre mari vous le dira comme moi. — J'attendrai donc qu'il soit là. » La pauvre femme tremblait comme la feuille... Au moment où son mari parut, elle courut à lui. Dans son empressement, elle renversa une chaise sur laquelle elle avait déposé son précieux coffret et son châle. Le coffret, mal refermé, s'ouvrit, et un déluge d'écrins se répandit sur le carreau.

« Nous les tenons! » s'écria tout à coup le brigadier. Au cri d'alarme qu'il venait de pousser, toute une pléiade de gendarmes, d'employés, de douaniers, avait fait irruption dans la salle; et avant que Stéphan et Marthe eussent compris, avant qu'ils se fussent adressé un seul mot, ils étaient saisis et séparés l'un de l'autre par une douzaine de bras vigoureux.

« Monsieur, dit Stéphan à l'officier de gendarmerie, assurément vous commettez une grave erreur: la personne que vous cherchez n'est pas le marquis de X., et le marquis de X., c'est moi. — A d'autres! exclama un gabelou. L'officier reprit: — Avez-vous un passe-port? des papiers qui puissent constater votre identité?... — Non. — Alors trouvez bon que nous nous assurions de votre personne. Un vol considérable a été commis hier soir à Paris, et vous, ou plutôt la dame avec qui vous voyagez... — C'est ma femme, monsieur. — Soit, mais elle portait un coffret rempli de bijoux... Ce sont des cadeaux de noce; nous sommes mariés d'hier. — C'est très ingénieux ce que vous dites-là. — Douteriez-vous de ma parole? — Je n'ai pas plus le droit de croire que de douter; j'obéis à la consigne.

Pendant ce temps, le train emportait les autres voyageurs vers Bruxelles. Les bijoux furent replacés dans le coffret, et les scellés y furent apposés. En vain Stéphan supplia qu'on permit à sa femme de rester près de lui; leur séparation fut maintenue, et c'est dans deux cellules séparées qu'ils passèrent leur première nuit de noces. Cependant on ne lui refusa pas la permission des télégrammes à Paris et à Bruxelles. Tout le reste de la nuit, le télégraphe ne fonctionna que pour lui. La pauvre Marthe pleurait comme une Madelaine: personne ne s'intéressait assez à elle pour la consoler et lui donner un peu de courage.

Ces pauvres jeunes époux! séparés tout à coup, soupçonnés, accusés, presque injuriés, ils comptaient les minutes, et les minutes leur paraissaient des heures, les heures des siècles.

Le jour commençait à paraître lorsque successivement vingt dépêches télégraphiques, signées des noms les plus marquants des cours de France et de Belgique. Aucun doute ne pouvait plus exister sur l'identité et l'honorabilité de M. le marquis Stéphan de X. Du reste, on avait appris que le véritable voleur était entre les mains de la justice. On lui rendit sa femme; à celle-ci, on remit le coffret compromettant. Leur chagrin était déjà passé, et ils furent les premiers à rire de leur mésaventure, tandis que douaniers, agents de police et gendarmes se retiraient penauds, après toutefois s'être confondus en excuses.

Quand un mal est réparable et vite réparé, on l'oublie si facilement que Marthe et Stéphan considèrent toujours leur voyage hyménéen comme le plus beau jour de leur vie.

Nous retrouvons dans de vieux papiers l'avis suivant, qu'il est assez curieux de mettre en regard de nos horaires actuels de chemins de fer et de bateaux à vapeur :

AVIS

Le public est prévenu qu'à dater du 1^{er} mars prochain, le Coche de Genève à Berne sera supprimé; que la messagerie de Lausanne à Genève, outre ses deux courses actuelles, en fera une troisième, partant de Genève le lundi matin, comme le mercredi et le samedi, et arrivant de même à Lau-

sanne les mêmes jours après midi; elle repartira de Lausanne le mardi matin à 11 heures pour arriver à Genève le soir; ensorte qu'il y aura trois courses entières entre Neuchâtel et Genève, au lieu des deux actuelles. A la même date, du 1^{er} Mars, une nouvelle Messagerie commencera son service entre Lausanne et Berne, se chargeant, deux fois par semaine, des objets jusqu'ici transportés une fois seulement par le Coche, et en outre des voyageurs; elle partira de Lausanne le lundi et le jeudi matin à 4 heures, ira dîner à Payerne et coucher à Morat, pour arriver à Berne le lendemain de 9 à 10 heures.

Elle partira de même de Berne le lundi et le jeudi matin à 4 heures, arrivera de même à midi à Payerne, et viendra coucher à Moudon, pour arriver à Lausanne le lendemain matin de 9 à 10 heures.

Il n'est rien changé au prix des places entre Genève et Lausanne, et celui de Lausanne à Berne est fixé à dix francs, les lieux intermédiaires à proportion.

Lausanne le 22^e Février 1819.

Régie des Postes et Messageries.

Un cafetier, accusé de favoriser les jeux de hasard dans son établissement, paraissait devant le tribunal de police.

— Vous êtes prévenu, lui dit le président, d'avoir laissé jouer des jeux de hasard?

— Allons donc!... Il n'y a jamais eu de hasard chez moi... *Tous ces Messieurs trichaient.*

Petites recettes. — Conserves de cornichons.

Les cornichons se conservent à chaud ou à froid. Nous ne parlerons que de cette dernière méthode qui est préférable. Les cornichons doivent être cueillis autant que possible d'égale grosseur peu de temps avant la floraison, lorsqu'ils ont la grosseur du petit doigt. On les brosse et on les frotte dans un linge rude pour en enlever le duvet épineux. Ceci fait, on saupoudre les cornichons de sel et on les abandonne pendant 48 heures dans des pots ou des bouteilles à large ouverture, puis on verse dessus du vinaigre froid que l'on renouvelle au bout de quinze jours. On obtient par ce procédé simple et facile des cornichons fermes et d'un beau vert.

Enigme.

De la chair des mortels nos cinq bouches sont pleines,
Et nous en jouissons en hiver à souhait;
Si nous perdons un frère, alors chacun nous hait,
Et nous jette en un coin au rang des choses vaines;
Sans cela nous faisons par l'ordre des humains,
Presque tout ce qu'ils font avec leurs propres mains.

L. MONNET.